



LE GOUVERNEMENT

DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Ministère de la Justice

N°2141

Entrée le 24.04.2025

Chambre des Députés

Prolongation du délai de réponse accordée jusqu'au 26.05.2025

Président de la Chambre des Députés

(s.) Claude Wiseler

Luxembourg, le 24.04.2025

Madame la Ministre déléguée
auprès du Premier ministre,
chargée des Relations avec le Parlement

Luxembourg

Luxembourg, le 24 avril 2025

Objet : Question parlementaire n° 2141 du 25 mars 2025 de Monsieur le Député André Bauler et de Madame la Députée Carole Hartmann concernant « Taux d'élucidation des infractions au Luxembourg ».

Madame la Ministre,

En date du 25 mars 2025, la question parlementaire sous rubrique a été transmise pour compétence conjointe de la Ministre de la Justice et du Ministre des Affaires intérieures.

Je vous saurais gré de bien vouloir demander à Monsieur le Président de la Chambre des Députés d'accorder un délai de réponse supplémentaire jusqu'au lundi 26 mai 2025 aux Ministres impliqués dans l'élaboration de la réponse, étant donné que *la collecte des éléments de réponse ne pourra pas être achevée jusqu'à l'échéance du délai imparti.*

Veillez agréer, Madame la Ministre, l'expression de mes sentiments distingués.

La Ministre de la Justice

(s.) Elisabeth Margue